

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4433

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de Recherche & Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Matbiotex - Convention-cadre - Participation financière - Subvention**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Madame Gelas

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziari

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziari, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguët, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Pallega, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoïn), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4433**

commission principale : développement économique

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien aux projets de Recherche & Développement (R&D) 2007 - Soutien au projet Matbiotex - Convention-cadre - Participation financière - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de Recherche & Développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 0,6 M€ pour le pôle de compétitivité Techtera.

Techtera ambitionne de se positionner comme le premier pôle européen de textiles techniques et fonctionnels (TTF) en privilégiant l'innovation et en s'appuyant sur des projets de collaboration technologiques et industriels.

Rhône-Alpes est la première région au niveau national, dans les textiles techniques, avec 65 % de la production française (plus de 300 000 tonnes) et 12 % au niveau européen.

Depuis 2006, 16 projets de R&D ont été labellisés, regroupant dans cette dynamique plus de 110 partenaires industriels ou laboratoires, dont environ 80 PME-PMI de la filière textile.

La Communauté urbaine envisage de soutenir le projet Matbiotex pour la période 2008-2010, retenu par l'Etat en 2007 dans le cadre du quatrième appel à projets des pôles de compétitivité.

Le projet Matbiotex

Matbiotex (MATériaux d'origine BIOlogique pour TEXtiles de santé) est un projet de R&D collaboratif qui vise à mettre au point des matériaux textiles innovants pour les dispositifs médicaux. Ces matériaux textiles fonctionnalisés innovants concernent deux domaines :

- les dispositifs médicaux externes pour le soin des plaies chroniques : ulcères veineux, escarres, pied diabétique qui représentent actuellement 10 à 15 000 amputations par an, notamment pour le pied diabétique, et près de 300 000 cas d'escarres à l'origine de 14 000 décès,
- les dispositifs médicaux implantables : prothèses de renfort ou remplacement de tissus mous.

Matbiotex associe neuf partenaires, parmi lesquels :

- trois PME et trois groupes industriels,
- deux laboratoires de recherche : l'unité biomatériaux, dispositifs médicaux, remodelages matriciels (BDMRM) et le laboratoire des matériaux polymères et biopolymères (LMPB), situés à Villeurbanne,
- un centre technique : l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH).

Le chef de file du projet est la société Tétra médical et le programme a une durée de 36 mois.

Les impacts attendus

Sur un marché en fort développement dominé par les groupes américains (pansements fonctionnalisés et implants), le projet Matbiotex ouvre aux industriels des parts significatives de marché avec un objectif de l'ordre de 20 % du marché européen pour les pansements fonctionnalisés et de 10 % pour les implants.

Le projet prévoit de conserver en France une part de production de ces dispositifs médicaux, en particulier les textiles, et vise la création de vingt emplois.

Le budget prévisionnel 2008-2010 (en €)

Le budget global est de 2 006 240 €, soutenu à hauteur de 1 143 310 € par l'Etat et les collectivités territoriales (conseil régional Rhône-Alpes, Communauté urbaine, conseil général de la Loire, conseil général de l'Ardèche).

					Financements (en €)				
Libellé		Assiette (en €)	Taux d'aide (en %)	Subvention (en €)	FCE	région Rhône-Alpes	Commu- nauté urbaine	conseil général de la Loire	conseil général de l'Ardèche
industriels	entreprise 1	237 542	30	71 262	48 262				23 000
	entreprise 2	101 211	45	45 545				45 545	
	entreprise 3	132 000	30	39 600	39 600				
	entreprise 4	107 880	45	48 546		48 546			
	entreprise 5	120 490	30	36 147	36 147				
	entreprise 6 (Biom'Up)	197 136	45	88 711	8 585		80 126		
laboratoires et organismes de recherche	BDMRM	390 960	100	390 960	390 960				
	LMPB	295 475	100	295 475	295 475				
	IFTH	423 546	30	127 064		127 064			
	total	2 006 240	57	1 143 310	819 029	175 610	80 126	45 545	23 000

Les modalités d'intervention

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet.

La subvention de la Communauté urbaine sera versée à la société Biom'up à hauteur de 80 126 € TTC pour la période 2008-2010 pour le développement du projet Matbiotex ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide de soutenir le projet Matbiotex à hauteur de 80 126 € dans le cadre des projets de Recherche & Développement (R&D) de Techtera labellisés par l'Etat en 2007.

2° - Approuve la convention-cadre 2008-2010 entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités partenaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,